

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 29 avril 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 29 avril 2019, À 18:30
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Martial Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Denys Leclerc	Karina Bélanger

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Guillaume Vézina

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Jean Richard, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Éric Robitaille, inspecteur en bâtiment

136-04-2019

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 18h30 ;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

137-04-2019

**APPEL D'OFFRES AP-2019-01 – VIDANGE DES BOUES DE L'ÉTANG #1
DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA VILLE (#1916)
(N/D : 401-111 / 401-112)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande d'appel d'offres publiques, en date du 5 avril 2019, pour adjuger un contrat pour la vidange des boues de l'étang #1 de la station d'épuration ;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du mardi 23 avril 2019, à savoir :

	Option A Enfouissement	Option B Valorisation	Option C Aucune disposition
Environnement Viridis Inc.	-	107 800,00 \$	-
Excent Environnement Inc.	-	112 700,00 \$	-
Révolution Environnemental Solutions LP (Terrapure)	-	197 120,00 \$	111 720,00 \$
CGEI	75 180,00\$	75 180,00 \$	75 180,00 \$
Marine International Dragage (M.I.D.) Inc.	-	208 600,00 \$	-

Sur la proposition de Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la vidange des boues de l'étang #1 de la station d'épuration municipal du soumissionnaire Environnement Viridis Inc. au coût de 107 800,00 \$, taxes en sus.

Que ledit soumissionnaire Environnement Viridis Inc. s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres numéro AP-2019-01. De plus, les addendas suivants font partie intégrante du document de l'appel d'offres, à savoir :

Addenda numéro 1, daté du 12 avril 2019.

Que Monsieur Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu est nommé le représentant municipal.

Que les coûts des travaux pour vidange des boues de l'étang #1 soient payés à même les surplus accumulés affectés à l'égout de la Ville.

Adopté.

138-04-2019

APPUI AU PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL « AVEC-TOI »

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté une Politique pour les familles et les aînés ;

Attendu que la Ville de Saint-Basile a la volonté de mobiliser sa communauté dans des projets intergénérationnels ;

Attendu que l'organisme Reg'Arts Portneuf souhaite déposer le projet intergénérationnel « Avec-toi » dans le cadre de l'appel de projet du Programme Nouveaux Horizons ;

Attendu que l'organisme Reg'Arts Portneuf souhaite inclure la Ville de Saint-Basile dans le déploiement du projet intergénérationnel « Avec-toi » ;

Attendu que le projet intergénérationnel « Avec-toi » cadre dans le plan d'action de la Politique pour les familles et les aînés de la Ville de Saint-Basile ;

Attendu que des citoyens ont déjà manifesté de l'intérêt pour le projet ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appui l'organisme Reg'Arts Portneuf dans leur dépôt du Projet intergénérationnel « Avec-toi » dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons.

Adopté.

139-04-2019

**APPEL D'OFFRES AP-2019-02 – RÉFECTION DES RUES HARDY (#1906)
SAVARD ET JOBIN (#1718) (N/D : 401-111 / 401-112)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions publiques, en date du 5 avril 2019, pour deux (2) projets de réfection de rues, soient :

- Rue Hardy (#1906)
- Savard et Jobin (#1718)

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du mardi 23 avril 2019, à savoir :

Construction et Pavage Portneuf Inc.	103 063,11 \$
P.E. Pageau Inc.	106 099,70 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	113 446,10 \$

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la réfection des deux (2) projets mentionnés ci-haut du soumissionnaire Construction et Pavage Portneuf Inc. au coût de 103 063,11 \$, taxes en sus.

Que ledit soumissionnaire Construction et Pavage Portneuf Inc. s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres numéro AP-2019-02.

Que Monsieur François Petit, contremaître des travaux publics est nommé comme représentant municipal.

Que les coûts des travaux pour les rues Savard et Jobin soient payés à même le règlement d'emprunt numéro 04-2011 pour les rues Savard et Jobin.

Que les coûts des travaux pour la rue Hardy soient payés à même les surplus libres de la Ville.

Adopté.

140-04-2019

CONTRAT ENTRETIEN DES ÉDIFICES MUNICIPAUX (N/D : 401-140)

Considérant le départ à la retraite de Monsieur Glenn McCarthy, employé classe C – concierge, selon la résolution 367-11-2018 ;

Considérant que les membres du conseil ne désirent pas combler le poste d'employé classe C – concierge mais plutôt d'engager un sous-contractant;

Considérant l'offre reçue de Madame Stéphanie Leclerc comme entrepreneur en entretien sanitaire ;

Sur la proposition de Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le contrat entre Madame Stéphanie Leclerc à titre d'entrepreneur en entretien sanitaire et ce pour une durée déterminée et selon les conditions telles que spécifiées au contrat intervenu entre la Ville de Saint-Basile et Madame Leclerc.

Que Monsieur Jean Richard, directeur général, soit et est autorisé à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

RETRAIT DE MEMBRES DU CONSEIL

Madame Karina Bélanger, conseillère, se retire des discussions et décisions concernant le point : « *Engagement employé travaux publics* » étant donné son lien dans ce dossier.

Monsieur Martial Leclerc, conseiller, se retire des discussions et décisions concernant le point : « *Engagement employé travaux publics* » étant donné son lien dans ce dossier.

Monsieur Guillaume Vézina, maire, se retire des discussions et décisions concernant le point : « *Engagement employé travaux publics* » étant donné son lien dans ce dossier.

Les membres du conseil reprennent leur siège après discussion et adoption de ce point.

141-04-2019

CONTRAT DE TRAVAIL
AVEC MONSIEUR PAUL-ANDRÉ MASSICOTTE (N/D : 305-140)

Attendu que notre ouvrier classe A, Monsieur François Petit a été promu au poste de contremaître des travaux publics depuis plus d'un an et a accepté ce poste sur une base permanente ;

Attendu qu'à la suite de cette promotion, nous avons ouvert un concours afin de trouver une nouvelle personne pour le poste d'ouvrier classe A, responsable des travaux publics ;

Attendu que à la suite du concours, à l'analyse des ²²~~28~~ curriculum vitae et aux 7 entrevues, Monsieur Claude Lefebvre, Monsieur Gino Gagnon et Monsieur Jean Richard, directeur général recommandent au conseil municipal, la candidature de Monsieur Paul-André Massicotte ;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Paul-André Massicotte à titre d'ouvrier classe A aux travaux publics comme employé permanent à raison de 40 heures/semaine en y ajoutant les périodes de gardes lors nécessaires.

Que l'embauche de Monsieur Paul-André Massicotte est conditionnelle à ce que des tests médicaux pour évaluation de santé compatible avec les exigences du poste soient concluant.

Que les principales tâches de Monsieur Paul-André Massicotte à titre d'ouvrier classe A aux travaux publics seront, de façon non limitative :

- D'effectuer toutes les tâches rattachées aux travaux publics de la Ville dans différents domaines, dont les parcs et les bâtiments, l'égout, l'aqueduc, la voirie, y compris l'entretien et l'opération des équipements. Il peut exercer des tâches de supervision de personnels ou de projets.
- D'agir à titre de responsable de l'application de la réglementation municipale, s'il y a lieu;
- De participer à la préparation des calendriers de travaux;
- De remplir toute autre charge pour le bon fonctionnement de la Ville de Saint-Basile.

Que le conseil municipal accepte, à compter du 13 mai 2019, que Monsieur Paul-André Massicotte à titre d'ouvrier classe A aux travaux publics soit intégré au contrat de travail des employés municipaux et lui reconnaisse l'échelon 3 au poste. Monsieur Paul-André Massicotte aura droit à 2 semaines de vacances annuellement. Monsieur Paul-André Massicotte sera appelé à couvrir des gardes pour les services d'urgence (article 22 du contrat de travail des employés) et ce, dès que celui-ci aura complété la formation en égout et aqueduc requis pour cette fonction.

Que l'ensemble des conditions de travail prévues au contrat de travail intervenu entre la Ville de Saint-Basile et les employés municipaux pour la période entre 2016 à 2020 s'appliquent dans leurs entières.

Que Monsieur Paul-André Massicotte relève hiérarchiquement de Jean Richard, directeur général et fonctionnellement du contremaître des travaux publics, et que, s'il y a lieu, Jean Richard, directeur général est autorisé à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

142-04-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h20.

Adopté.

Guillaume Vézina, maire

Joanne Villeneuve, greffière